

Conseil général du

22 octobre 2018

RAPPORT

NO 68

DU CONSEIL COMMUNAL

- a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 282'300.00 destiné au financement du réaménagement des locaux de l'appartement du concierge de l'école en vue d'y accueillir l'UAPE***
- b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement***

La crèche Croque Pomme et l'UAPE sont ouvertes depuis plusieurs années et peuvent accueillir un total de 25 enfants.

Avec le développement du village, ces deux institutions sont complètes et fonctionnent à plein rendement. Les parents qui souhaitent mettre leur(s) enfant(s) à la crèche ou à l'UAPE sont inscrits sur une liste d'attente.

Pour l'année prochaine, la problématique attend les responsables de l'UAPE. Pas moins de 10 enfants qui fréquentent actuellement la crèche seront en âge d'intégrer la structure de l'UAPE.

L'appartement du concierge de l'école est devenu vacant. La famille Perret-Gentil a eu l'occasion de reprendre la maison de la famille. Aussi, le Conseil communal a profité de cette opportunité pour évaluer les possibilités de transférer l'UAPE dans ces locaux et de demander une augmentation de la capacité d'accueil de cette institution au Canton.

Le coût des travaux est estimé à Fr. 282'300.00 selon l'estimation de GC Maket. Outre les travaux de réfection des locaux, ils comprennent également l'ouverture d'une lucarne en chien assis au Nord du bâtiment et l'amélioration de l'isolation du logement.

Avant que ce projet ne se concrétise, il devra obtenir la garantie de prise en charge de la part du Canton du Jura et de la Confédération pour l'augmentation des places à l'UAPE demandée.

a) Discuter et approuver le règlement d'utilisation de l'Espace communal

b) Discuter et approuver l'annexe 1 du règlement d'utilisation de l'Espace communal

La nouvelle halle de gymnastique est utilisée depuis la rentrée scolaire du mois d'août. Le Conseil communal avec l'appui de la commission de construction, a établi un règlement d'utilisation de ce nouveau complexe. Le règlement d'utilisation de ce bâtiment relèverait en principe de la compétence du Conseil communal.

Ce dernier a cependant souhaité qu'il soit approuvé par le législatif communal au même titre que le tarif d'utilisation.

En raison de l'urgence d'établir ce document (plusieurs demandes de locations sont parvenues à l'administration communale), le Conseil communal a renoncé à soumettre ce document en procédure de consultation auprès des partis.

Pour le tarif d'utilisation, le Conseil communal a tenu compte du fait que ce nouveau bâtiment est utilisé par des sociétés du village à but non lucratif dans le cadre de leurs activités, par des particuliers, par des sociétés et particuliers qui peuvent provenir d'autres communes et par des sociétés et particuliers à l'occasion de manifestations ponctuelles.

Aussi, afin de traiter chacun sur un pied d'égalité, le Conseil communal propose de percevoir une location pour les différents locaux mis à disposition, en fonction de l'utilisation annuelle et de la surface mise à disposition.

En regard des chiffres ainsi obtenus, il a ensuite accordé certaines remises pour rendre les prix raisonnables. Enfin, il a comparé les prix de location des différentes halles des Franches-Montagnes pour respecter une certaine homogénéité régionale.

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par M. Ignacio Colinas Daniel et fixer la finance d'admission

Monsieur Ignacio est né le 14.01.1982 en Espagne et habite en Suisse depuis 1983. Il réside aux Bois depuis 1989.

Monsieur Ignacio est célibataire et exerce la profession de polisseur dans une entreprise du lieu.

Le Canton du Jura a procédé à l'audition de M. Ignacio et considère que toutes les conditions sont réunies pour qu'il obtienne la nationalité suisse.

Monsieur Ignacio n'a vécu qu'une année en Espagne et n'a plus de lien avec son pays d'origine. Ses parents ont également obtenu la nationalité suisse. Il aimerait également pouvoir voter au niveau fédéral.

La finance d'admission est de Fr. 150.00 qui correspond au remboursement des frais administratifs.

Le Conseil communal est favorable à cette naturalisation et vous recommande de l'accepter.

Retirer au Conseil communal la compétence de vendre les parcelles de terrain de la zone du Secteur de l'Orée conformément à la décision du 30 janvier 2012

A l'occasion de la dernière séance du Conseil général, la motion de M. Jacky Epitoux qui demandait le retrait de cette compétence au Conseil communal a été acceptée.

Le règlement d'organisation règle la question de la compétence relative aux actes de la propriété foncière de la manière suivante :

Compétences du Conseil général

Article 28 al. 13 l. a) du RO

« Il décide de l'achat ou de la vente de la propriété foncière et aux autres droits réels sur les immeubles, lorsque le montant de la transaction dépasse Fr. 10'000.00 »

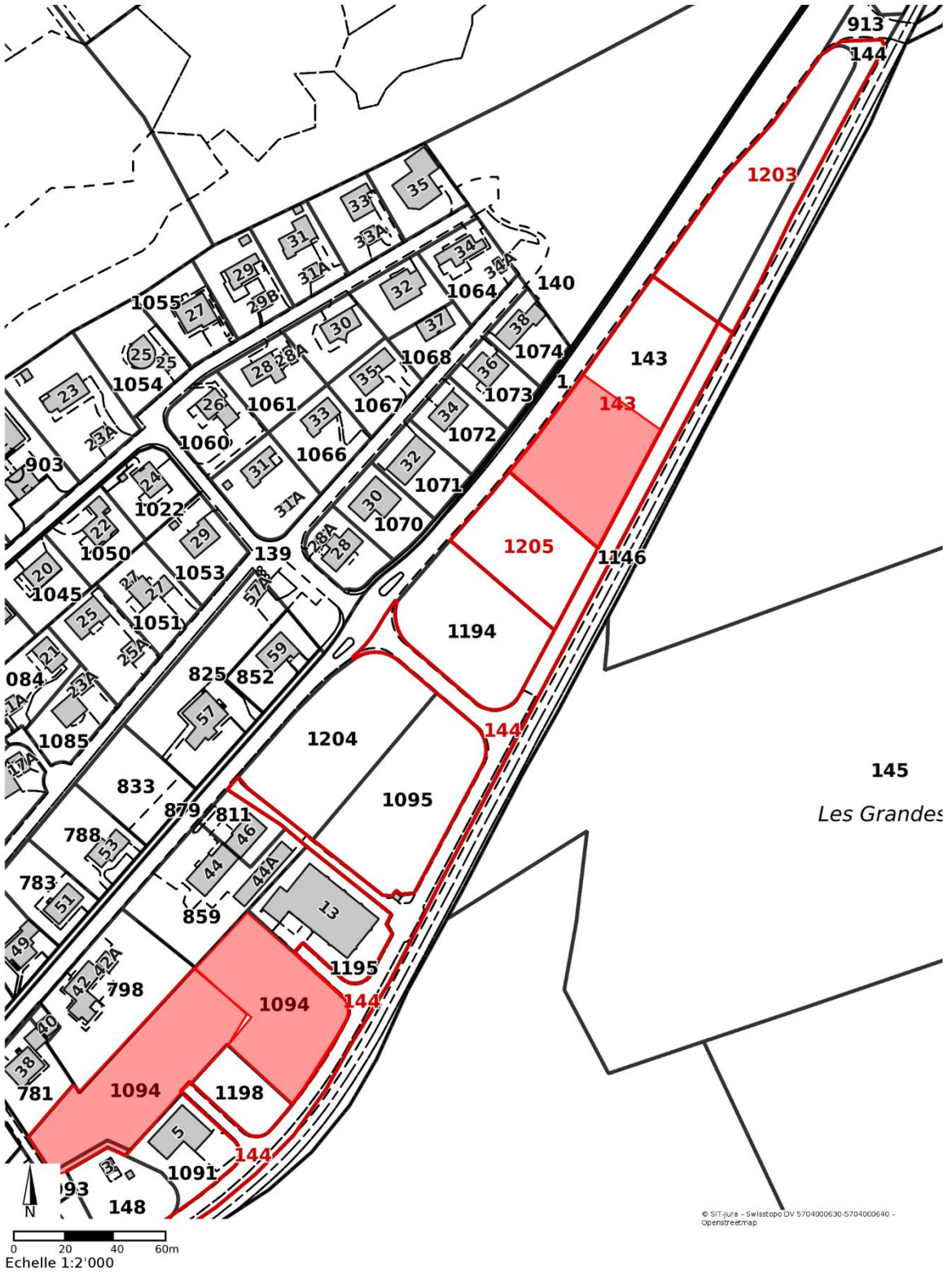
Pour la réalisation de cette motion, il n'y a qu'à renoncer au report de cette compétence sur le Conseil communal.

Selon un avis de droit demandé au Service des communes, les décisions antérieures prises par le Conseil communal restent valables et le retrait de la compétence voulue par le Conseil général n'a pas d'influence sur elles.

Afin d'éviter toute ambiguïté à l'avenir, voici les parcelles de terrains pour lesquelles le Conseil communal est déjà engagé et pour lesquelles la décision du Conseil général ne s'appliquera pas.

Nom du client	Description du projet
Progressia	Parcelle d'une surface de 2800 m ² destinée à la construction de 2 immeubles locatifs
Silton Immobilier	Parcelle d'une surface de 2750 m ² destinée à la construction de garages pour voitures de collections
Garage du Haut Doubs	Parcelle d'une surface de 2775 m ² No 1204, vendue
Nouximmo SA	Parcelle d'une surface de 2400 m ² No 1194, vendue
B. Frésard Sàrl	Parcelle d'une surface de 1800 m ² No 1205, vendue
Nom du client	Description du projet
N. Berisha	Parcelle d'une surface de 2'100 m ²

	destinée à la construction d'un atelier
Microtechnique SA	Parcelle d'une surface de 3500 m ² No 1203, destinée à la construction d'un atelier



© SIT Jura - Swisstopo/DV 5704000630-5704000640 - Openstreetmap

Question écrite de M. Martial Farine PS/Les Verts) « Qui sont les représentants de notre commune dans les Syndicats intercommunaux et les commissions intercommunales ? »

Pour répondre à la question écrite de M. Farine, le Conseil communal a repris le tableau proposé et a reporté les différentes autorités dans lesquelles siègent des personnes des Bois qui concernent l'administration de la commune.

Désignation du syndicat ou de la commission	Personne y siégeant	Forme de la nomination	Rapport présenté (o/n)	Rémunération	Année de représentation
1. Syndicat de communes des FM	Maire	automatique	O au CC	Vacations	
2. Association jurassienne des communes	Maire	automatique	O au CC	Vacations	
3. Toutes les commissions du Conseil Général y c. crèche, UAPE, Ecoles	Le conseiller en charge du dicastère	Conseil Général	O au CC	Vacations	
4. Parc Régional du Doubs	G. Cattin	Pour les communes de la Ferrière, Les Bois et Le Noirmont	O au CC	Vacations	2017-à ce jour
5. Syndicat des chemins II	Conseiller dicastère voirie	Représente la commune en tant que propriétaire	O au CC	Par le Syndicat	
6. Triage	Conseiller dicastère forêt	D'office	O au CC	trilage	
7. Le SEF Assemblée des actionnaires	Dicastère des eaux	D'office	O au CC	Vacations	
8. Centre de loisirs (Conseil d'administration) Assemblée des actionnaires	François Jobin Maire ou le conseiller en charge des finances	CC D'office	O au CC O au CC	CL Vacations	

Désignation du syndicat ou de la commission	Personne y siégeant	Forme de la nomination	Rapport présenté (o/n)	Rémunération	Année de représentation
9. Vadec Groupe déchets Assemblée des Actionnaires	Dicastère Déchets Un membre du CC	D'office	O au CC O au CC	Vacations Vacations	
10. La Goule SA Assemblée des Actionnaires	Dicastère Finances	D'office	O au CC	Vacations	
11. Chemins de fer du Jura Assemblée des Actionnaires	Dicastère Finances	D'office	O au CC	Vacations	
12. Participation aux assemblées des sociétés villageoises	Dicastère Sociétés	D'office	O au CC	Vacations	
13. Espace Jeunes Assemblée	Dicastère Œuvres sociales	D'office	O au CC	Vacations	
14. Ludothèque des Franches-Montagnes Assemblée	Un membre du CC	D'office	O au CC	Vacations	
15. BCJ Assemblée des actionnaires	Dicastère finances	D'office	O au CC	Vacations	
16. SIS FMO	Maire Finances	D'office	O au CC	Vacations	
17. Syndicat des écoles secondaires des FM (comité)	M. Stettler	Assemblée des Délégués	Non	Par le syndicat	
18. Commission d'école du Syndicat des écoles secondaires des FM	M. Stettler 1 poste vacant	Assemblée des Délégués	Non	Par le Syndicat	